

Les Palestiniens du Liban

En **1948**, après des massacres en Palestine, la plupart des Palestiniens de Galilée trouvent refuge au Liban ... **62 ans après ils y sont toujours...**

La résolution de l'ONU n° **194** nommée « **Résolution du droit au retour** » a été adoptée le 11 décembre 1948 («...Permission aux réfugiés qui le souhaitent de rentrer dans leurs foyers et paiement d'indemnités en compensation des biens de ceux qui décident de ne pas rentrer ainsi que pour tout bien perdu ou endommagé...»). Le 11 mai 1949, l'ONU a admis la création de l'état d'Israël par la résolution 273 **à la condition** d'appliquer les résolutions précédentes et particulièrement la 194. Mais Israël a **rasé 531 villages** et interdit toujours aux Palestiniens de rentrer chez eux.

Les réfugiés palestiniens ne sont pas protégés par la Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugié. C'est l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency), un office spécial créé par l'ONU en décembre 1949, qui est chargé d'assurer leurs besoins essentiels en matière de santé, d'éducation, d'aide humanitaire et de services sociaux.

Actuellement les Palestiniens sont plus de 10 millions dont 4,7 millions de réfugiés. Au Liban, ils sont **416.608 dont 220.809 dans 14 camps** qui ont été de nombreuses fois bombardés ou même détruits.

Au Liban, les Palestiniens sont **apatrides** depuis 3 ou 4 générations. L'état libanais leur délivre des documents de résidence leur permettant de rester au Liban et des « documents de voyage » mais pas de passeports. Les Palestiniens y sont régis par les mêmes lois que tous autres **étrangers** en ce qui concerne tous les autres droits civils. Les Palestiniens y sont **interdits** de professions libérales comme la médecine, le droit et l'ingénierie et n'ont **pas le droit de travailler** dans la plupart des corps de métiers sans permis de travail. Les Palestiniens n'y ont **pas accès aux services publics de soins de santé**, et doivent se contenter des services insuffisants et surchargés de l'UNRWA. Les Palestiniens sont **limités** dans leur accès à l'enseignement secondaire public, vu que seul un nombre limité de places dans les écoles publiques est ouvert aux étrangers, y compris les Palestiniens. Le décret de 1969 sur la propriété **interdit** officiellement aux Palestiniens **d'acquérir une propriété ou de léguer une propriété à leur famille**.

Dans les camps libanais, on trouve plus de **95% de chômage**.

60% des Palestiniens au Liban vivent **sous le seuil de pauvreté**, une situation qui a forcé des milliers d'entre eux à fuir vers d'autres pays.

35% des Palestiniens au Liban survivent avec **moins de deux dollars par jour**.

Najdeh (= Secours) est une association laïque **de femmes pour les femmes**, elle a été créée en 1977. Elle est implantée dans 10 camps de réfugiés palestiniens du Liban. Sa priorité est **l'aide aux plus démunies pour une indépendance économique**. Son équipe est formée de 70 permanentes, 75 contractuelles et des dizaines de bénévoles. Ses activités consistent en **jardins d'enfants et tutorat, des ateliers de broderie, la formation professionnelle (comptabilité, gestion, informatique, coiffure), l'aide d'urgence, l'aide psychologique, les micro-crédits...**

AFRAN SAUREL (Association FRANçaise de Soutien AUx REfugiés du Liban) est partenaire de NAJDEH pour la vente des broderies réalisées dans ses ateliers.

(Pour tout renseignement : Quétin, tel : 03.20.50.41.08)

